

Réservé aux particuliers habitant sur le territoire de la CCPC

COLLECTE DE PNEUS



À PARTIR DU 15 MARS 2021

 *Déchetteries : Damery, Mareuil-le-Port, Montmort-Lucy*

- Présentation obligatoire de la carte d'accès en déchetterie, ou d'un justificatif de domicile
- Dépôt limité à 4 pneus maximum par foyer et par an
- Pneus déjantés uniquement



PNEUS ACCEPTÉS

PNEUS DE PARTICULIERS
DÉJANTÉS, PROPRES ET ENTIERS
Véhicules légers (tourisme, 4x4,
camionnette, moto, scooter,
quad)



PNEUS REFUSÉS

PNEUS AVEC JANTES, SOUILLÉS ET
TERREUX,
PNEUS DE PROFESSIONNELS
PNEUS DÉCHIRÉS OU COUPÉS
Véhicules poids lourds (camion,
engin agricole, chenille)
Véhicules non-motorisés (vélo,
VTT)

En savoir plus

Les distributeurs sont dans l'obligation de reprendre vos anciens pneus si vous achetez chez eux, dans la mesure où leur prix de vente inclut une taxe de participation aux frais de reprise et de recyclage.
1 pneu acheté en magasin = 1 pneu repris